

Bassin de la Dordogne, Réserve de biosphère une motivation de long terme inscrite dans un processus partagé et constamment dynamique



Frédéric MOINOT, EPIDOR, colloque Une Réserve de biosphère UNESCO
« Sources et Gorges de la Loire et de l'Allier »
Le Puy en Velay, 24 octobre 2012

Un dialogue ininterrompu depuis plus de 30 ans



En 1991,

Six départements s'unissent pour participer
à la gestion d'un bassin versant



Puy de Dôme

Cantal

Corrèze

Lot

Dordogne

Gironde



E.P.I. DOR

la rivière solidaire

Par la création de l'Établissement Public E.P.I.DOR., les six départements traversés par la rivière Dordogne ont voulu **impulser et animer une politique de gestion de l'eau cohérente à l'échelle du bassin versant.**



Cette gestion cohérente repose sur :



La **protection** et la restauration des milieux



L'amélioration de la **ressource** en eau sur les plans de la qualité et de la quantité



Le **développement** cohérent des activités économiques liées aux cours d'eau

Le Sommet «Vallée Dordogne» en 1992



Le Sommet « Vallée Dordogne » en 1992



Ce sommet fut **la plus grande concertation jamais engagée dans une vallée.**

Il a nécessité plus de **8 mois de préparation** pour identifier les problèmes rencontrés sur le thème de l'eau et de la rivière et rechercher des solutions avec les élus, les gestionnaires et les usagers.

La charte Vallée Dordogne en 1992



Le consensus n° 3 de la charte vallée de la Dordogne en 1992



Consensus n°3 : « Créer une commission d'étude pour engager éventuellement la vallée de la Dordogne dans la procédure UNESCO de classement en Réserve de la Biosphère ».

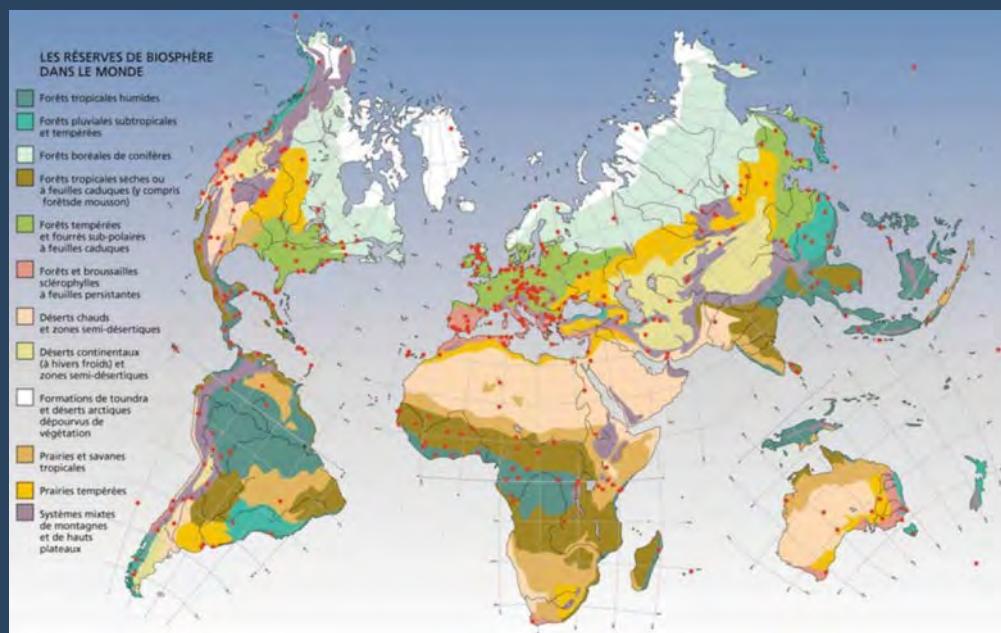
Préambule charte : « Je soutiendrai également, il va de soi, les projets à vocation internationale ayant fait l'objet d'un consensus dans la vallée ; je pense notamment au classement par l'UNESCO de la Vallée de la Dordogne... », Roland DUMAS, Ministre d'Etat, février 1992

1ers Etats généraux de la Dordogne

3 & 4 octobre 2001
LIBOURNE



Programme sur *L'Homme et la Biosphère* UNESCO (1971)



Comment concilier la préservation des ressources naturelles, la quête d'un développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles ?

En 2012, le réseau compte 610 Réserves de biosphère dans 117 pays.

Délibération conseil d'administration EPIDOR

30 juin 2008



Le Conseil d'administration

RECONNAIT l'intérêt, pour la vallée de la Dordogne, des labels territoriaux délivrés par l'UNESCO, tels que réserve de biosphère et patrimoine mondial, qui contribuent :

- à affirmer universellement la valeur patrimoniale naturelle et culturelle de la vallée de la Dordogne,*
- à reconnaître les efforts engagés depuis plusieurs décennies en faveur de sa conservation,*
- à encourager à poursuivre les démarches collectives de gestion et de préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques dans une logique de développement durable*

DECIDE d'engager les actions nécessaires pour :

- travailler avec le comité de Man And Biosphère au classement de la Vallée de la Dordogne au titre de réserve de biosphère de l'UNESCO...*

Un projet à l'échelle de l'unité fonctionnelle,

le bassin versant



qui s'intéresse :

- aux milieux aquatiques et la ressource en eau du bassin de la Dordogne
- à la rivière Dordogne, trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval
- Aux pratiques qui influent sur la qualité des milieux, de l'eau, de la rivière à l'échelle du bassin



Candidature du bassin de
la Dordogne
au titre de
"Réserve de biosphère" de
l'UNESCO

Description :

- des richesses naturelles et culturelles
- des activités et enjeux
- des démarches d'information et de concertation
- des pistes de gestion à engager dans le cadre de la gouvernance

Se tenir au plus près du territoire pour obtenir une adhésion au projet



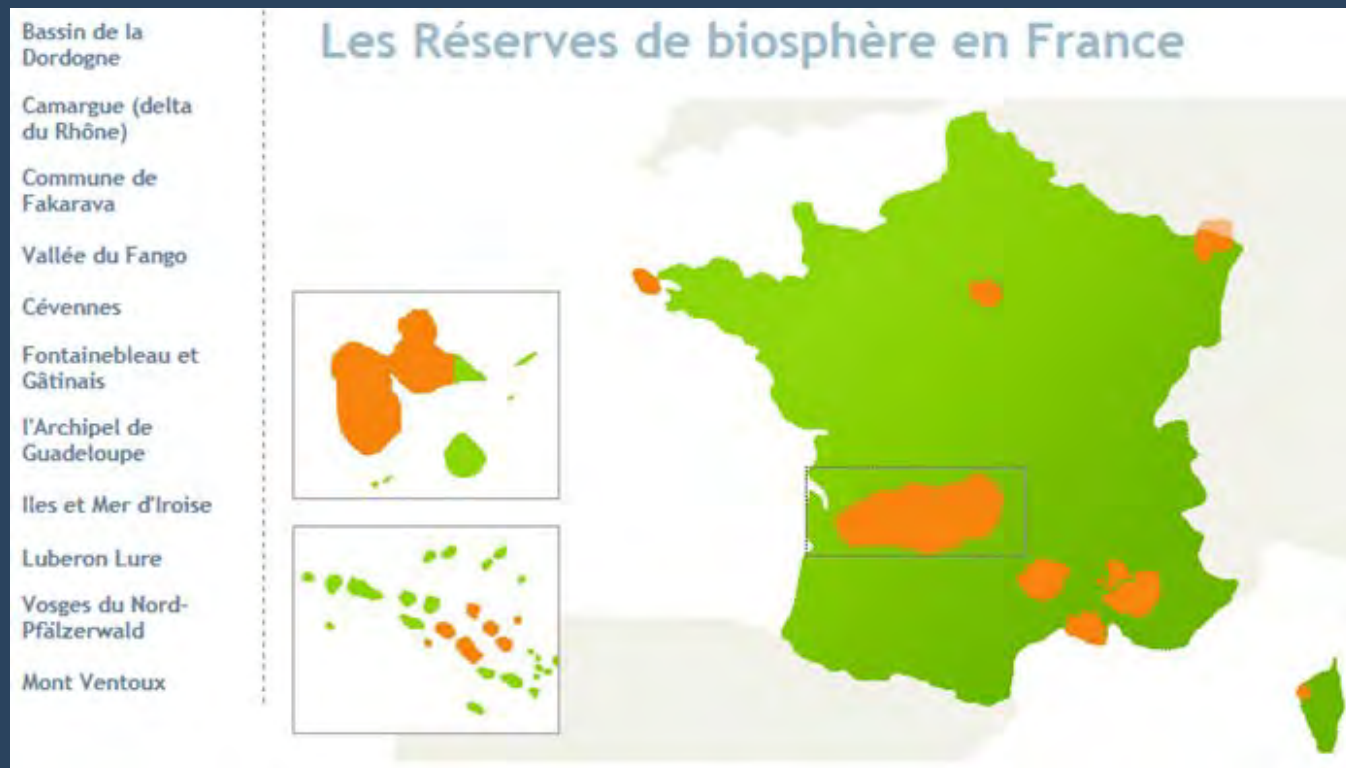
Décrochons ensemble le label **Homme et Biosphère** UNESCO
pour le Bassin de la Dordogne
Faites passer le message !

- 255 délibérations communales
- 49 délibérations intercommunales
- 6 délibérations des départements
- 4 délibérations des régions
- 3 délibérations des Parcs Naturels Régionaux
- 24 délibérations des acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, fédérations de pêche, syndicats professionnels, ...)

Une constante, la conciliation des usages et le respect des milieux



11 juillet 2012, l'UNESCO inscrit le bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphères



La plus grande Réserve de biosphère de France (24 000 km²)
et la première au monde construite autour d'un bassin versant

L'obtention du classement, un sentiment de fierté qui pousse à continuer l'action



« La réserve mondiale de biosphère récompense les démarches mises en œuvre ces dernières années en matière de développement durable sur l'ensemble du bassin versant. Elle constitue un atout supplémentaire pour l'image de marque des territoires concernés. Elle incite le bassin de la Dordogne à s'inscrire dans une démarche de progrès où la prise en compte de l'environnement doit être perçue comme une chance ».

Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Président du Conseil général, Président d'EPIDOR, juillet 2012

2^{èmes} Etats généraux de la Dordogne

Une dynamique continue



2^e Etats Généraux
du bassin de la DORDOGNE

20 ans après la
Charte Vallée Dordogne

Une occasion privilégiée de
remettre l'eau au centre
des débats et de resserrer
les liens de solidarité
autour des rivières

Venez
vous informer,
réfléchir et débattre de
l'avenir des rivières
du bassin de la Dordogne

BERGERAC Centre Culturel
8 et 9 novembre 2012

Réserve mondiale de
BIOSPHERE
MAB
BASSIN DE LA DORDOGNE

La Vallée
de la Dordogne
Civité Membre
de la France

Tous les renseignements sur
www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR EPTB DORDOGNE
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Conseil Général de la Gironde
Conseil Général
Dordogne
LOT
CORREZE
cantal
PUY-DE-DÔME
AQUITAINE
CORREZ
L'Occitane
CONSEIL REGIONAL
NATURE
NATUR SUD-OUEST
EDF
Fortum
VATTENFALL
e-on
BERGERAC

La réserve de Biosphère Bassin de la Dordogne en quelques mots

Carte d'identité de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne

Superficie : 24 000km²

1,2 millions d'habitants

Principaux cours d'eau : Dordogne, Maronne, Cère, Vézère, Isle...

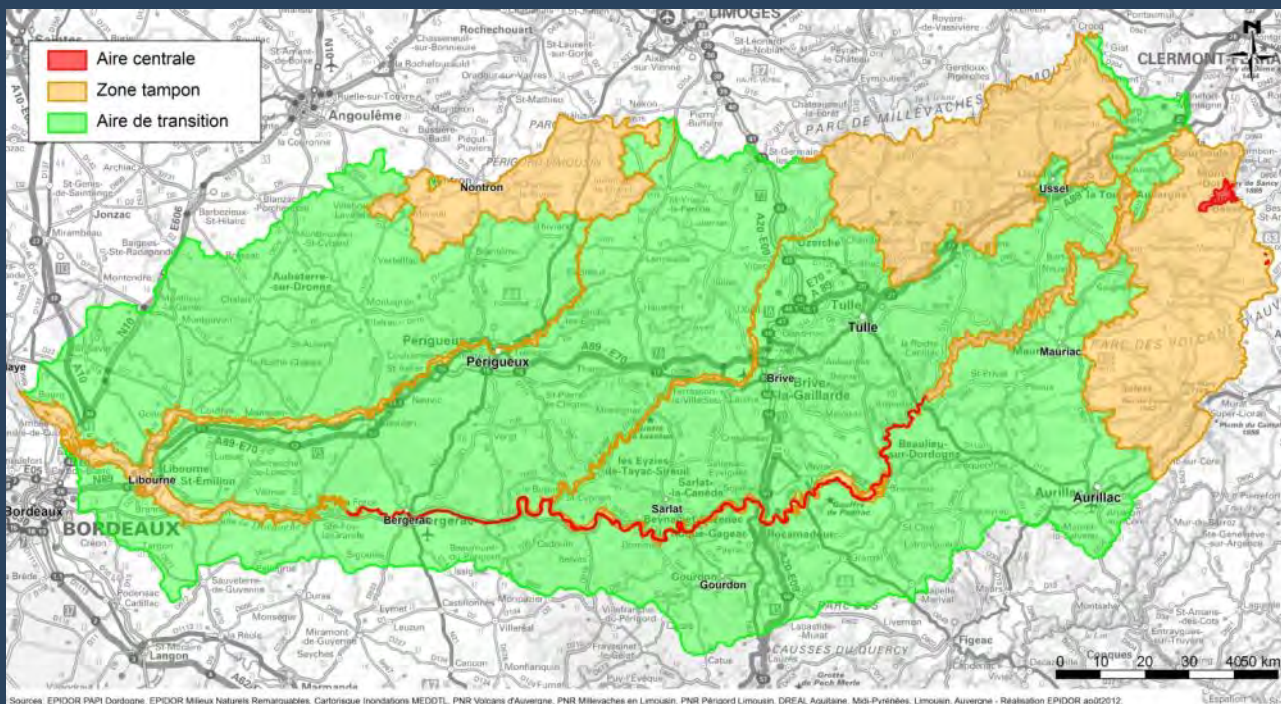
En moyenne 1km de rivière par km² de territoire

1451 communes

Régions : Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Aquitaine

Départements : Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze, Lot, Dordogne et Gironde

Date de création : 2012



Pour en savoir plus : www.biosphere-bassin-dordogne.fr